comme n'ayant eu aucune intention d'attenter à la vie du président.

Le lord maire à Paris

Paris, 8 mai. — Le lord-maire, les shériffs et leur suite sont arrivés à 5 h. 35.

Aucune cérémonie officielle. Le maire et les adjoints du dixième arrondissement sont seuls venus spontanement à la gare du Nord où ils ont attendu sur le quai l'arrivée du train.

Ils saluèrent le lord-maire qui s'est rendu immédiatement au Grand Hôtel.

Cri séditieux

Tours, 8 mai. — Un caporal du 66e de ligne, reconnu coupable d'avoir crié : « Vive Boulanger ! » à la retraite de samedi dernier, a été cassé de son grade.

Démission du maire de Nevers

Nevers, 8 mai. — Par suite de dissensions persistantes entre les deux parties de même force du Conseil municipal, et devant les difficultés pour la nomination des douze électeurs sénatoriaux, en vue du remplacement de M. Decray, décédé, le maire M. Lefebvre, a donné sa démission.

M. Jarvier, adjoint, fera fonction de maire.

La révolution à Haïti

Le *National* publie la dépêche suivante :

« Port-au-Prince, 3 mai. — La nouvelle des défaites successives des troupes du général Légitime a jeté la panique.

» L'état de siège a été proclamé.

» Deux journaux, l'*Eclair* et le *Peuple* ont été supprimés.

» On dit tout haut que la situation est perdue. »

Le comte Tolstoï

Nous avons dit que le comte Tolstoï, ministre de l'intérieur en Russie, qui vient de mourir, avait plus de soixante-dix ans. Il avait été ministre de l'instruction publique sous Alexandre II.

Le comte Tolstoï était, avec Katkoff et M. Pobedonoszeff, le chef du parti conservateur ou moscovite ; son fils avait épousé, il y a quelques mois, la fille de Katkoff.

Comme ministre de l'instruction publique, le comte Tolstoï a favorisé le développement des écoles primaires et tenu en bride les Universités qui cherchaient à jouer un rôle dans la politique russe.

Comme ministre de l'intérieur, il a cherché à exclure de l'administration russe l'élément étranger et particulièrement l'allemand.

Ses luttes énergiques contre le nihilisme ont fini par en avoir raison.

La loyauté du comte Tolstoï était proverbiale ; le czar Alexandre III lui témoignait une confiance absolue.

Le voyage d'Humbert

Le roi Humbert quittera Rome le 10 et passera pas Gênes, le Saint-Gothard, Francfort et Leipzig. On ne sait pas encore si le roi habitera Berlin ou Postdam.

Le czar Roi de Pologne

Une feuille de Vienne annonce que le czar aurait l'intention de se faire couronner roi de Pologne. On aurait aussi décidé d'adopter une attitude plus conciliante à l'égard des propriétaires dans les provinces occidentales de la Pologne.

Encore une conférence internationale

Le roi des Belges et du Congo aurait l'intention de convoquer une conférence internationale relative aux affaires du Congo. Elle se réunirait au mois de septembre.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES

de Roubaix-Tourcoing

8 mai.

La seconde série de nos enchères publiques de laines s'est ouverte aujourd'hui à Roubaix en présence d'un concours modéré d'acheteurs.

Le catalogue était très important : il ne contenait pas moins de 600 lots.

Sauf pour quelques genres qui obtenaient plutôt l'attention, on constatait peu d'animation dans la salle de ventes.

En blousses, les belles qualités fines se sont bien vendues, les autres qualités étaient assez délaissées.

Les déchets formaient, comme d'habitude, la grosse partie du catalogue.

Les cornos et tisserands mérinos obtiennent les pleins prix de la vente précédente : on recherche peu les autres genres.

Les détenteurs soutiennent fermement leurs limites : aussi plusieurs lots sont retirés à de minimes différences.

NOUVELLES MILITAIRES

Etat major général. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. le général de brigade de France, chef d'état-major du 1er corps d'armée est promu au grade de général de division.

M. le général de France est sorti de St Cyr le 1er octobre 1853 ; il était général de brigade depuis le 27 décembre 1884.

Il est officier de la Légion d'honneur depuis le 5 septembre 1870.

M. le colonel Michaud, commandant le 1er régiment d'infanterie, à Cambrai, est promu au grade de général de brigade.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. LE DOCTEUR DEBACKER nous adresse la lettre suivante en réponse à celle de M. Bossut-Pilchon que nous avons publiée hier :

« Roubaix, 8 mai 1889.

» A Monsieur Alfred Reboux,
Directeur du *Journal de Roubaix*.

» Cher monsieur,

» Vous persistez dans votre réserve vis-à-vis du boulangisme, mais du moins exprimez-vous très-exactement nos vœux dans les lignes dont vous avez fait suivre la lettre de M. Bossut-Pilchon.

» Je supposais à M. Bossut des idées très libérales en politique ; je me trompais paraît-il.

» Permettez-moi de dire à notre honorable concitoyen que, comme il désire être mis au courant de nos faits et gestes, nous nous ferons un plaisir de les lui faire connaître dans la suite afin qu'il puisse préparer son *sifflet*. Nous tenons cependant à ce qu'il sache que, pour notre part, nous laisserions bien tranquillement se faire devant sa maison une manifestation qui lui serait favorable, sans songer à nous servir d'aucun moyen de désapprobation : ainsi le veut la liberté.

» Je compte, cher monsieur, pour l'insertion de cette lettre sur l'impartialité que vous nous promettez, et je vous assure de mes meilleurs sentiments.

» Dr DEBACKER »

Club nautique « Trois Étoiles ». — Les Régates internationales que cette société donne chaque année sont en pleine voie d'organisation. D'après nos renseignements, cette fête sera plus brillante que jamais ; de nombreuses sociétés ont déjà envoyé leur adhésion.

Les Régates du Blanc Seau inaugurèrent la série des fêtes de la Fédération des Sociétés nautiques du Nord de la France ; nos lecteurs savent, par le compte-rendu que nous avons donné en son temps, que cette Fédération a été créée par l'initiative du Club nautique *Trois Etoiles* qui avait invité toutes les sociétés de la région à assister à une réunion qui a eu lieu le 20 décembre dernier, à l'*Hôtel Perraille*.

MM. Jonglez et Lepontre, députés de Roubaix-Tourcoing, ont envoyé à la société un bel objet d'art ; M. Julien Lagache a bien aussi voulu promettre un prix ; M. Dafraine, président de la Fédération du Nord, a offert une médaille en vermeil. M. Frank W..., de Londres, ancien membre actif du Club nautique *** et équipier du *Cachalot* dont nos lecteurs n'ont pas oublié les succès en 1884, vient d'adresser à ses amis une magnifique coupe en argent qui formera un des plus beaux prix du programme.

Nous publierons sous peu le programme complet des régates ; nous pouvons, dès maintenant, annoncer qu'il comprendra les courses suivantes : yoles-gigs juniors deux avirons en pointe, as et skiffs juniors, yoles-gigs seniors deux avirons en pointe, yoles-gigs juniors quatre avirons en pointe, périssoires, yoles-gigs seniors quatre avirons en pointe, as et skiffs seniors, embarcation de construction libre (out rigger) quatre avirons en pointe, périssoires à obstables. Soit en tout 9 courses.

Le Club nautique *Trois Etoiles* qui a doté notre ville d'un genre d'amusement complètement inconnu, il y a huit ans nous a montré, par ces précédentes Régates, qu'il ne recule devant aucun sacrifice pour donner une fête digne de la ville de Roubaix-Tourcoing.

Aussi sommes nous persuadés que les municipalités voudront par une large subvention contribuer au succès des Régates du 30 mai qui, non seulement procureront une agréable distraction à nos habitants, mais attireront aussi de nombreux étrangers.

Bien que l'organisation des Régates nécessite de très fortes dépenses, le Club nautique ***, désireux de faire de sa fête une réjouissance publique laisse une grande partie de chaque rive à la disposition du public non payant. Nous apprenons aussi que la Société aurait l'intention de remettre aux municipalités un certain nombre de cartes d'entrée pour être distribuées aux élèves les plus studieux des diverses écoles ; nous ne saurions trop louer cette décision qui aura pour but de propager le goût du canotage, exercice reconnu comme le plus favorable au développement des forces physiques. X...

La soirée de la « Concorde ». — Lundi dernier le cercle de la *Concorde* a offert sa plus jolie soirée de la saison. La grande salle de la rue Pellart avec son coquet théâtre, était comble. C'est que le programme était non-seulement des plus brillants, mais encore que les artistes-amateurs devaient se distinguer dans une comédie en trois actes.

Cette pièce intitulée *Le voyage à Dieppe*, dont nous regrettons d'ignorer le nom de l'auteur a réussi au delà de toutes espérances. Elle est gaie, intéressante et la principale idée comique est dans une note fantaisiste et originale. Les aventures de ce malheureux D'Herbe qui fait le tour de Paris, en croyant partir à Dieppe ont soulevé l'hilarité générale.

Parmi les amateurs, signalons en première ligne M. Auguste Philippart qui tient la robe d'Herbelin avec une habitude étonnante de la scène, des inflexions de voix, des jeux de physionomie que ne désavoueraient point des artistes de profession. *Le Cercle de la Concorde* a fait avec lui, une excellente acquisition. Il nous vient à l'oreille que M. Auguste Philippart est non seulement un acteur de mérite, mais encore un metteur en scène hors ligne.

M. G. Boussert a été excellent dans le rôle de Dumontel. Nous n'avons également qu'à adresser des félicitations à M. J. Leman, un fat parfait, à M. A. L'Herbier, un artiste peintre qui a l'air de connaître son art, à MM. H. Bonte, L. Lacombiez et H. Serrarier, qui ont contribué au succès du *Voyage à Dieppe*.

Les mêmes artistes amateurs se sont fait applaudir dans un vaudeville très amusant : *La mort sous scellé*, indépendamment des sus-nommés, citons MM. P. Couvelier, A. Dhellemme et R. Darcé qui ont obtenu un succès de fou rire.

La partie concert a été également un des succès de la soirée. MM. L. et E. Delporte ont exécuté avec talent une fantaisie pour deux clarinettes, M. Cocheteux a chanté la *Charité* de Faure ; ce morceau d'une envergure si large a été bissé. Quant à M. Auguste Philippart, il détaille la chansonnette aussi bien que la comédie, et ces deux monologues *Caque j'attends* et le *Chien* ont été couverts d'applaudissements.

Les membres du *Cercle de la Concorde* se souviendront de la charmante soirée du 6 mai 1889.

Les noyés. — L'identité du cadavre retiré, lundi, du canal de Roubaix, près du pont Morel, en face de l'école de natation, a pu être établie mercredi : c'est un teinturier nommé Fleuris Quesnoy, âgé de cinquante trois ans, travaillant à Roubaix, sans domicile fixe.

Mercredi vers midi au même endroit du canal on a retiré un second cadavre qui a pu être reconnu aussitôt. C'est celui d'un ouvrier teinturier, nommé Louis Pollet, âgé de quarante et un ans. Louis Pollet est marié et père d'un enfant. Il habitait la rue du Christ à Mouscron. Son corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Ont ignore s'il y a eu accident ou suicide.

Un accident s'est produit, mercredi matin, dans l'usine de M. Amédée Prouvost, rue du Collège. Un ouvrier dégorgeur, M. Pierre Cloetens, en voulant retirer un déchet d'une carde en marche, a eu l'avant-bras gauche engagé dans la machine.

Un docteur fut appelé et donna ses soins au blessé qu'il fit transporter à l'Hôtel Dieu.

M. Pierre Cloetens a l'avant bras gauche fracturé ; il est possible que l'amputation soit nécessaire. En tous cas, il perdra l'usage du bras. Le blessé est âgé de cinquante ans et habite rue des Fossés 76.

Un commencement d'incendie s'est produit mardi après-midi, chez M. Carlos Prouvost, carbaretier à l'angle des rues de l'Hommelet et La voisier.

Le personnel de la maison Dispa a rapidement fait la part du feu.

Des étincelles, échappées d'un fourneau qui se trouve dans la cour, ont pénétré, par une fenêtre, dans le grenier, et ont communiqué le feu à un tas de copeaux.

Les dégâts sont peu importants.

Morsure par un cheval. — Une marchande de légumes F. D....., passant, mardi, près d'un cheval non loin des Halles, a été mordue au bras gauche.

Une plainte a été déposée au commissariat de police. La blessure ne présente pas de gravité.

L'Etablissement thermal des Eaux et Boues de Saint-Amand, est ouvert chaque année au public, du 15 mai au 30 septembre.

Le traitement de Saint-Amand est indispensable aux personnes atteintes de *Rhumatisme et Goutte chroniques, Paralysies, Coxalgies, Sciatiques, Ataxie locomotrice*, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ad. GRÉGOIRE, directeur, à Saint-Amand. 38460

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

La Mutuelle, société de secours mutuels des employés de commerce, tiendra, dimanche prochain 12 mai, à 3 h. de l'après-midi, sa réunion générale trimestrielle à l'Hôtel du Cygne. L'ordre du jour comprend l'exposé de la situation financière, le vote pour l'admission de cinq nouveaux membres et quelques communications intéressantes.

Une conférence politique sera donnée, le dimanche 12 mai, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle du Casino, rue Nationale par M. Georges Leguerre, député, membre du Comité républicain national. Cette conférence sera suivie d'un banquet par souscription.

Nous croyons savoir que la réunion étant absolument privée, les cartes d'invitation seront exigées au contrôle.

Outrages aux agents. — La police a arrêté le nommé Victor Richard, âgé de 34 ans, journalier, demeurant à Tourcoing, pour ivresse publique, rébellion et outrages aux agents.

Louis Leconte, âgé de 53 ans, plafonneur, a été mis en état d'arrestation pour outrage public à la pudeur.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — La police a mis en état d'arrestation le nommé François Danys, âgé de 32 ans, fondeur, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Linselles. — Une fête jubilaire sera célébrée, dimanche prochain 12 mai, en l'église de Linselles, en l'honneur de M. Florentin Delcourt qui compte actuellement cinquante ans de présence, dont dix-huit comme doyen d'âge à la Société des Archers de St-Sébastien établie chez M. Dultour au hameau de la Vignette.

— Les préposés des douanes de cette brigade Bary et Nodat, ont capturé deux ballots de tabac et capturé un des fraudeurs.

LILLE

Distinctions honorifiques. — M. Balme, chef-monteur à la Compagnie de Fives-Lille, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. Balme a dirigé au Champ-de-Mars les travaux de montage des grandes fermes du Palais des Machines, l'une des merveilles de l'Exposition.

— MM. Henriot, lieutenant-colonel du 73e régiment d'infanterie, et Herbo, maire d'Orchies, sont nommés officiers d'Académie.

CHEMIN DE FER DU NORD. — Voyage de plaisir à Paris. — La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur de informer le public qu'elle organise, au départ des gares de Lille, Roubaix, Tourcoing, Halluin, Armentières, La Gorgue Estaires et Bailleul, un voyage de plaisir sur Paris, en 2e et 3e classe, avec réduction de moitié prix.

Ci-dessous les heures de départ et de retour :

ALLER. — Départ de Lille, le samedi 11 mai à 9 h. 05 soir ; de Roubaix, 8 h. 36 ; de Tourcoing, 8 h. 24 ; d'Halluin, 6 h. 41 ; d'Armentières, 7 h. ; de La Gorgue-Estaires, 7 h. 56 ; de Bailleul, 7 h. 36.

Arrivée à Paris le dimanche 12 mai à 4 h. 20 matin.

RETOUR. — *De Paris à Lille*

Départ de Paris le mardi 14 mai à 8 h. 15 soir arrivée à Lille le mercredi 15 mai à 2 h. 33 matin.

De Paris à Roubaix, Tourcoing, Halluin, Armentières, La Gorgue Estaires et Bailleul

Départ de Paris nuit du mardi 14 au mercredi 15 mai à 11 h. 05 soir. Arrivée à Roubaix le mercredi 15 mai à 7 h. 33 matin ; à Tourcoing, 7 h. 40 ; à Halluin, 9 h. 07 ; à Armentières, 7 h. 20 ; à La Gorgue Estaires, 9 h. 50 ; à Bailleul, 8 h. 59.

Avis important. — Les billets peuvent être pris à l'avance. Le nombre de places est limité. Il ne sera fait aucun enregistrement de bagages.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

La Compagnie du canal de l'Espierre contre les villes de Roubaix et Tourcoing contre MM. Holden et Cie.

En 1879, la Compagnie anonyme belge du canal de l'Espierre intenta devant le Conseil de préfecture du Nord aux villes de Roubaix et Tourcoing et à MM. Holden et Cie de Croix une action en dommages et intérêts, à raison tant des dégradations causées aux ouvrages d'art établis sur le canal pour l'écoulement des eaux d'égouts des deux villes que de la diminution du trafic résultant de l'infection de ces eaux. Les ouvrages d'art, aqueducs et siphons avaient été construits en 1845 pour l'écoulement d'un million de mètres cubes d'eau représentant le débit de la rivière de l'Espierre à cette époque. Les villes de Roubaix et Tourcoing depuis 1851, MM. Holden et Cie depuis 1873, en y déversant leurs eaux d'égouts, avaient considérablement augmenté ce volume et ces ouvrages d'art n'avaient pu résister.

En 1880, le Conseil de préfecture rendit un premier arrêt par lequel d'une part il se déclarait incompétent à l'égard de MM. Holden et Cie, et, d'autre part, ordonnait une expertise à l'égard des deux villes. Cet arrêt fut soumis au conseil d'Etat, pour faire étendre la mission des experts. En même temps la Compagnie anonyme assigna MM. Holden devant le tribunal civil auquel il demanda la nomination d'experts qui pussent agir concommittamment avec ceux qu'avait désignés le Conseil de préfecture.

Sur cette assignation, MM. Holden et Cie appelèrent en garantie la ville de Roubaix. En 1882, en effet, celle-ci avait autorisé MM. Holden à faire écouler dans ses égouts par le ruisseau du Trichon ses eaux industrielles épurées, moyennant une redevance annuelle de 15,000 francs, les garantissant contre tous troubles dans l'exercice de ce droit. L'expertise fut ordonnée par le tribunal qui pas plus que le conseil de préfecture, n'admit la prétention des défendeurs, que la question en litige ne pouvait être connue par l'autorité judiciaire, mais seulement résolue par la voie diplomatique.

Des experts déposèrent leurs rapports après de longues investigations. Pour les villes, le dommage fut évalué à 34,838 fr., dont 70 o/o à la charge de Roubaix et 30 o/o à la charge de Tourcoing ; par arrêt du 9 mars dernier, le Conseil de préfecture entérina le rapport des experts, condamnant, en conséquence, la ville de Roubaix à payer à la Compagnie du canal 24,087 fr., et celle de Tourcoing 9,851.

Pour MM. Holden et Cie, les experts évaluèrent le volume des eaux déversées par eux dans les égouts de Roubaix à 4 0/0 du volume total des eaux de ces égouts ; elles sont moitié moins impures que celles des deux villes : les dommages proviennent, d'après les experts, non du grossissement des eaux, mais de leur impureté. Enfin, le dommage causé par MM. Holden et Cie peut être évalué à 2 0/0 du dommage total.

Le tribunal civil vient de rendre son jugement. Il déboute MM. Holden et Cie de leur demande en garantie contre la ville de Roubaix. L'expertise établit, en effet qu'ils déversaient dans les égouts de la ville des eaux corrompues, alors qu'aux termes du traité ils ne devaient les déverser qu'après épuration. Ils sont condamnés à payer à la Compagnie du canal 31 fr. 52 par an de 1879 à ce jour. Il est dit, en outre, qu'ils ne devront désormais envoyer dans les égouts que des eaux limpides. M. X...

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 8 mai 1889

Marie Garmitta, une italienne, jouant de l'accordéon, rue de France, à Roubaix, était tracassée, le 5 mai, par une bande de gamins. Elle ramassa une brique et la lança dans le tas. Un enfant fut blessé. L'italienne est condamnée à un mois de prison et 5 fr. d'amende.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 8 mai 1889

Accident à Roubaix

Le 24 décembre 1887, un ouvrier, nommé Auguste Hellebuyck, travaillait à la charpente du dôme d'une construction élevée à Roubaix, à l'angle de la rue Charles-Quint et du boulevard de Paris, lorsqu'il tomba d'une vingtaine de mètres de hauteur. Le lendemain, il mourait à l'hôpital.

Agissant tant en son nom personnel que comme tutrice légale de ses trois enfants mineurs, sa veuve a, devant le tribunal civil de Lille, assigné son patron M. D..., entrepreneur à Roubaix, comme responsable de l'accident. Après enquête ordonnée par un premier jugement du 9 août 1888, le tribunal a, par une seconde décision du 10 janvier 1889, condamné le défendeur à payer 2000 francs de dommages-intérêts à la femme de la victime et 3000 francs à chacun de ses enfants.

L'entrepreneur a interjeté appel. L'affaire vient d'être plaidée pour lui, devant la première chambre de la Cour, par Me Théry, du barreau de Lille ; elle l'a été par Me D'Hooghe, pour la famille d'Hellebuyck admise à l'assistance judiciaire.

Celle-ci, pour établir l'imprudence ou la faute de l'entrepreneur ou de son préposé, a invoqué, en première instance, avec le danger du travail : 1° un manque de précaution résultant de l'absence d'échafaudage, comme, du reste, de tout garde-fou, la nocchère même n'étant pas préalablement posée, 2° la défectuosité des matériaux employés pour la charpente, défectuosité basée sur ce qu'une planche aurait cédé et que l'ouvrier serait tombé avec elle, 3° la circonstance que le patron aurait employé un manœuvre au lieu d'un charpentier, 4° des reproches enfin, émanant du contremaître ou piqueur, qui auraient contribué à la chute de la victime, par suite d'on ne sait quelle émotion de cette dernière ou de la trop grande précipitation dans l'ouvrage qui en serait résultée.

Quant au jugement, en retenant, dans une certaine mesure, ce dernier grief, il ajoute que des précautions auraient dû être prises pour sauvegarder l'ouvrier, en le liant par exemple. Il aurait, au moins, fallu suspendre le travail pendant le froid rigoureux de la fin de décembre 1887. Il appartenait, au surplus, à l'entrepreneur de s'assurer davantage, à l'avance, de l'expérience de son ouvrier.

Ces considérations ont été reprises, devant la Cour, en vue de la confirmation du jugement. Me D'Hooghe fait particulièrement remarquer que le toit était presque vertical.

L'entrepreneur qui demande, au contraire, la réformation, se prévaut de ce que, dans l'usage, on ne fait jamais d'échafaudage pour la pose des planches, préalable à celle des ardoises. L'usage n'est pas non plus de lier l'ouvrier. Les précautions qui, prétend-on, auraient dû être prises, sont, sinon dangereuses par elles-mêmes, tout ce qu'il y a de moins pratique. L'appel interjeté produit de nombreuses attestations d'architectes et d'entrepreneurs.

Hellebuyck, continue l'entrepreneur, était bien charpentier. Il m'a, au reste, loué ses services comme tel et, du moment où il me présentait pour cet état, je n'avais pas à lui faire rubir, avant de l'employer, une sorte d'examen de gymnastique.

Me Théry soutient que si la victime est tombée avec une planche, ce n'est pas avec une planche du dôme qui aurait cédé, qui, déjà placée, se serait brisée, mais avec celle qui venait, au moment même de sa chute, de lui être passée par son aide, pour être à son tour clouée à la toiture.

Les justes et raisonnables observations du contremaître n'ont pu causer à Hellebuyck l'émotion qu'on prétend. D'ailleurs, elles ne s'adressaient pas à lui.

Il ne faisait pas enfin, le 24 décembre 1887, le froid dont parlent les premiers juges.

Tels ont été les arguments de part et d'autre. L'arrêt sera rendu ultérieurement.

PETITE CORRESPONDANCE

P. L. M. — 1° Oui, c'est dans ce cas, ou lorsque l'aîné meurt ; 2° Adressez-vous au bureau de recrutement de Lille.

NORD

Douai. — Un accident s'est produit, sur la voie du chemin de fer de ceinture, à peine à 120 mètres de la porte de Douai, en descendant vers la porte d'Arras. Un enfant de onze ans, le petit Vandevelde, était monté avec trois de ses camarades sur le marchepied d'un wagon du train en marche, quand, par suite d'un faux mouvement, il tomba sur la voie, et les roues lui passèrent sur le corps. Le petit malheureux eut la tête broyée, ainsi qu'un bras et une jambe. La mort fut instantanée.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Delcambre, curé de Fresnoy, est transféré à Beugnies.

Wervicq-Sud. — Le service télégraphique sera inauguré le 10 mai courant, dans la commune de Wervicq-Sud.

Chronique des arts. — Parmi les choses intéressant notre région, qui figurent à l'Exposition, on cite une maquette (réduction au centième) du magnifique asile d'aliénés de Bailleul. Ce curieux relief, qui ne mesure pas moins de 4 mètres 50 sur 3 mètres 50, est l'œuvre d'un sculpteur bailleulois, M. Deberdt-Gobrecht.

L'affaire de l'asile d'Armentières. — Nous avons annoncé le terrible accident qui s'est produit la semaine dernière à l'asile d'aliénés d'Armentières ; voici des détails sur ce malheur :

Il y a, à l'asile d'aliénés, deux salles de bains : l'une destinée au soins de propreté, l'autre au traitement des malades. Celle-ci contient trois réservoirs : l'un est rempli d'eau froide, le second d'eau bouillante ; dans le troisième, enfin, on mélange l'eau froide et l'eau chaude, pour obtenir la température nécessaire au malade et ordonné par le médecin.

Jeudi dernier, on amenait un aliéné classé dans la catégorie des agités. On l'enferma dans un appareil spécial, agencé de telle sorte que le patient se trouve dans l'impossibilité absolue de bouger, la tête seule est libre.

Le gardien chargé d'administrer une douche tiède en nouveau venu se contenta d'ouvrir le robinet d'eau bouillante, oubliant d'ouvrir en même temps celui qui communique avec le réservoir rempli d'eau froide.

Le pauvre fou, littéralement cuit, poussait des cris épouvantables, auxquels on ne prit pas garde ; puis, tout à coup, horriblement brûlé, il succomba. Le parquet de Lille a ouvert une enquête, et le gardien sera probablement poursuivi.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — On mande de Londres que le lord maire a accepté l'invitation qui lui a été adressée par le maire de Calais et par le président de la Chambre de commerce de venir à Calais, le 3 juin, quand M. Carnot présidera l'inauguration du nouveau port.

Un homme écrasé dans une mine à Auchel. — Un grave accident vient de se produire dans la fosse n° 5 des mines d'Auchel. Un mineur, le sieur Canel, âgé de 33 ans, a été écrasé par une pierre pesant au moins mille kilos qui s'est détachée du toit. La mort a été presque instantanée ; le corps a été reconduit au domicile de Canel, à Lestrem.

L'affaire des cartouches Lebel à Arras. — L'aide-cantinier Kremer, soupçonné tout d'abord d'être l'auteur du vol, a été mis en liberté, son innocence ayant été reconnue. L'enquête suit maintenant une autre piste. Nous avons déjà annoncé que, par ordre de la place, l'entrée des casernes d'Arras, venait d'être interdite aux civils non autorisés ; ajoutons que, de plus, deux cantiniers qui n'appartenaient pas à l'armée, se sont vu retirer leur cantine et que la plupart des autres ont dû changer de casernes.

BELGIQUE

Mouscron. — *Chronique colombophile.* — La société *Union et Force*, établie chez L. Fierens, donne, dimanche prochain, un concours sur Breteuil. 200 francs de prix d'honneur et 3 magnifiques régulateurs pour la poule unique de 0,25 fr. répartis aux 3 premières séries de deux pigeons.

— *Vol de poules.* — Une dizaine de poules ont été volées chez M. Th. Desmet, demeurant à Luingne, hameau de la Liesse.

— *Tentative de vol.* — Mercredi soir des voleurs ont tenté de s'introduire dans la demeure de la Ve Duquenne, demeurant à Herseaux. Réveillé par le bruit qu'ils faisaient, le fils prit son revolver et tira trois coups sur les voleurs sans les atteindre cependant dans leur fuite.

Cour d'assises du Hainaut. — *Les grèves de 1888 et le Congrès républicain de Châtelet. — Les socialistes.* — Mardi ont commencé devant la Cour d'assises de Mons les débats concernant l'affaire des organisateurs du Congrès de Châtelet. Ce procès ne passionne nullement l'opinion, tout est calme dans le Borinage.

Audience du 7 mai. — Les accusés sont au nombre de vingt-sept. Avant l'ouverture des débats, on fait entrer dans les dépendances du Palais, les accusés Maes et Coureur, qui étaient fugitifs et sont venus se constituer prisonniers. Ils venaient de Paris.

Lorsque le président a donné l'ordre de faire entrer les accusés, il s'est produit un grand mouvement dans l'auditoire.

Georges Defuisseaux prend le premier place sur le banc des accusés.

Après la formation du jury, il est donné lecture de l'acte d'accusation qui prend une heure. Puis la séance est suspendue.

A la reprise de l'audience, il est procédé à l'interrogatoire des accusés.

Coureur déclare qu'il s'est lancé dans le parti ouvrier à la suite du congrès de mars en 1887. Il s'en est retiré pour suivre Defuisseaux parce que le parti ouvrier ne voulait pas décider la grève générale.

Le président demande à Coureur ce qu'il voulait dire en affirmant dans une lettre adressée à Rouhette que 250,000 Belges de France n'attendaient qu'un signal pour venir en Belgique.

Coureur s'embrouille dans ses explications. Il dit qu'ayant lu dans les journaux que 250,000 Belges avaient demandé la naturalisation en France, il croyait qu'ils étaient devenus, par ce fait, Français et républicains, et n'avaient pas abandonné le parti républicain belge.

L'accusé Laloi déclare que c'est Defuisseaux qui a donné l'idée de faire venir les belges de France en Belgique. Mais Defuisseaux dement les renseignements donnés par Laloi, qu'il dit être un agent payé par la police.

L'accusé Maroille dit qu'il voulait la grève générale, pacifique et légale pour forcer le gouvernement de donner le suffrage universel.

Il déclare que l'accusé Pourbaix prêconisait toujours la dynamite.

Rouhette déclare qu'un autre misérable — probablement mouchard — était connu de tous les gendarmes et n'a jamais été arrêté.

L'accusé André déclare s'être rendu chez le procureur du Roi pour lui donner des renseignements.

Me Janson. — Pourbaix n'a-t-il pas offert aux membres du parti républicain l'usage gratuit de son imprimerie !

André. — Oui, il ne voulait pas accepter le paiement des impressions qu'il ferait.

Me Janson. — C'est pourquoi Pourbaix exigeait de la sûreté publique une indemnité compensatrice. (Exclamations.)

Audience du 8 mai. — La courentre en audience à 10 heures.

M. le président déclare que pour abréger les débats, il renonce, ainsi que la loi lui en donne le droit, à continuer l'interrogatoire de l'accusé.

Me Janson donne lecture d'un factum rédigé par André et dans lequel cet accusé, qui a fait l'office de dénonciateur, comme on sait, expose les prétendus projets d'Alfred Defuisseaux : insurrection des bassins houillers, marche d'une colonne française sur la Belgique, etc.

André, interrogé à ce propos, dit que tout le monde racontait ces choses et qu'il n'a fait que les répéter.

M. Oblin, juge d'instruction à Charleroi, expose les circonstances dans lesquelles il a commencé à instrumenter au sujet des faits du procès. La police n'avait fourni au sujet des résolutions voulues les 2 et 3 décembre 1888, au Congrès du Châtelet, des renseignement tellement graves que j'ai cru devoir perquisitionner chez Laloi qui avait présidé le Congrès. J'ai saisi chez lui les documents importants qui sont au dossier. *Laloi a fait appeler* en particulier, *M. le procureur du Roi et lui a déclaré qu'il était agent de la sûreté publique.* Le lendemain, il m'a fait une déclaration semblable, mais en me disant que cela ne devait pas être connu. C'est pour moi une question de vie ou de mort, a-t-il dit. Et il a ajouté : *Je vous déclare que je ne vous déclare pas que je suis agent de la sûreté.*

Sur la déclaration faite par M. le juge Oblin, qu'il avait caché un agent dans un grenier, un vif débat s'engage.

Defuisseaux déclare au sujet des papiers trouvés chez lui qu'il recevait quantité de lettres insolentes auxquelles il n'a donné aucune suite. Il n'accepte pas la responsabilité de ces documents.

Laloi se lève et dit : *Dans tous les interrogatoires qu'il m'a fait subir, M. Oblin m'a toujours excité contre Defuisseaux* pour me faire dire toutes sortes de choses contre lui.

M. Oblin nie absolument que cela soit vrai. Laloi paraissait en vouloir à Defuisseaux et m'a fait spontanément ces révélations à charge de Defuisseaux.

M. Oblin fait connaître que la découverte chez Laloi des lettres bizarres signées Rompt et dans lesquelles il était question de « pomme de terre » l'a amené à découvrir les relations de Laloi et de Pourbaix avec la sûreté publique.

Les avocats prétendent que M. Oblin aurait dû signaler le fait, il ne l'a pas fait, il est coupable. Pourquoi ?

Me Janson. Il y a donc alors un cabinet noir.

Sur l'invitation de M. le président, M. Oblin raconte les attentats à la dynamite au sujet desquels il a instrumenté et déclaré que les auteurs n'en ont pu être découverts. Cependant une perquisition faite chez l'accusé Carpent, établit qu'une boîte de *Thé Chambard* dont on s'était servi pour un malade avait disparu ; or, la dynamite employée dans l'attentat du charbonnage du Petit Try était contenue dans une boîte de thé Chambard.

Carpent rejette vivement la responsabilité de ces attentats. Il justifie de l'usage qu'il a fait de la boîte ayant contenu le thé Chambard qu'il a consommé. Quant aux meetings où il a pris la parole, Carpent affirme qu'il a été sollicité de parler par un homme qu'il ne reconnaît pas précisément mais qu'il soupçonne.

M. Legrand, juge d'instruction à Mons, expose dans quelles circonstances il a été chargé de l'instruction du complot prétendûment (*sic*) tramé contre la sûreté de l'Etat. Les faits qu'il rapporte sont contenus dans l'acte d'accusation.

Il parle de dynamite et d'attaque à main armée.

Me Michel. — C'est acquis dans l'instruction. Pourbaix, de son côté, a un jour annoncé qu'il avait à sa disposition à La Louvière quarante hommes déterminés prêts à agir. Cela se passait à Châtelet chez Laloi où Pourbaix logeait pendant le Congrès.

Me Janson. — Pourbaix en parlant ainsi dans les circonstances que rappelle Me Michel, exprimait son étonnement de ce qu'on le laissait dans l'ignorance des résolutions du Congrès.

André, qui avait pris la liste des présents au meeting du *Hoquet* à La Louvière, déclare l'avoir détruite, contraint et forcé par les « camarades », il comptait remettre cette liste à la justice, car elle renfermait les noms des anarchistes, auteurs désignés de ces attentats.

Me Michel. — Qu'est-ce qu'André entend par anarchiste ?

André. — C'est un individu qui veut un gouvernement où il n'a pas d'ordre. (Rires).

M. le Président. — Est-ce que cette définition vous satisfait, M. Michel ?

Me Michel. — J'y attache de l'importance.

Un défenseur lit quelques passages du mémoire d'André et en fait ressortir l'incohérence. (Rires.)

M. l'Avocat-général (élevant la voix). — Ne vous moquez pas de l'état mental de cet homme, messieurs, car c'est vous qui en êtes responsables.

Me Janson (vivement). — Voilà bien votre procès ! Vous nous rendez responsables des théories d'autrui.

Des attentats ont été commis, nous sommes prêts à les discuter, mais ne nous reprochez pas des opinions qui ne sont pas les nôtres.

M. l'avocat-général. — Vous prêchez des théories qui mènent à la confiscation des biens.

L'accusé Deborre, qui dans l'instruction avait d'abord accusé Ledoux de lui avoir donné de la dynamite, dit qu'il a fait cette déclaration mensongère, ne croyant pas nuire à Ledoux qui était déjà en prison, et pour ne pas s'attirer la vengeance de Baudoux, le vrai coupable, qui lui aurait donné une trique. Deborre avait accepté cette dynamite et promis d'en faire usage, parce que Baudoux lui avait donné pour cela dix francs et qu'il était dans la misère.

L'audience est suspendue à 5 h.

FEUILLETON DU 10 MAI. — N° 36

LA CHAMBRE ROUGE

par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

Le cœur de Berthe

II

— Paul Didier revient demain. Eh bien, demain, nous serons partis.

— Partis !... Où voulez-vous donc aller ?

— A Paris, à Trouville, où tu voudras. Une fois absente de Morlaix, tu recouvreras la tranquillité et le calme, et tu n'auras plus à redouter la présence de Pierre Gilbert. Dis-moi que tu le veux bien. J'instruirai le vicomte des motifs de ton départ, et, pour peu que tu m'y autorises, je ne lui défendrai pas de venir nous retrouver. Tu ne réponds pas ?

Berthe pressa son front de ses deux mains.

— Eh bien, je ne te presse plus ; réfléchis. Nos préparatifs seront bientôt faits. Ce soir, tu verras le vicomte, et demain, si tu te décides, nous nous éloignerons pour quelques mois.

Berthe ne fit pas d'autre objection, et d'un pas lent elle regag